



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 135-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.229

Déposée le : 14.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Martin (Gerolfingen-Täuffelen, Les Verts) (porte-parole)
Abplanalp (Brienzwiler, UDC)
Rüegsegger (Riggisberg, UDC)
Gerber (Reconvilier, PEV)
Buri (Konolfingen, pvl)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 08.09.2022

N° d'ACE : 1256/2022 du 30 novembre 2022
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Mise en commun des connaissances spécialisées pour un tiers gagnant

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. rechercher une forme d'organisation appropriée pour mettre en commun les connaissances spécialisées des domaines horticulture, jardins privés et agriculture en matière de biodiversité ;
2. coordonner les connaissances spécialisées et les cours, tels que les offres de formation continue du secteur horticole, l'entretien des espaces extérieurs, les offres privées et les spécialistes des associations Bioterra, ainsi que des organisations agricoles et sylvicoles ;
3. soutenir des initiatives privées, telles que les parrainages des « Naturtalente » et d'autres organisations pour promouvoir de façon durable la mise en réseau des surfaces naturelles ;
4. déclencher le transfert de connaissances dans les organes tertiaires de la recherche, des universités et de la Wyss Academy.

Développement :

Le secteur horticole organise de façon autofinancée ses propres formations continues et offres de cours, par exemple à l'école d'Oeschberg. Depuis des décennies, des personnes talentueuses et dotées d'un véritable esprit d'innovation partagent leurs connaissances spécialisées aux cours proposés par les associations Bioterra. L'agriculture dispose d'un énorme potentiel de connaissances spécialisées dans ses rangs.

Trop de surfaces privées ou appartenant à des entreprises ne sont pas entretenues comme il faut. La motivation et la diffusion de connaissances spécialisées sont indispensables pour entretenir les surfaces de manière optimale, pour le bien commun et la santé de toutes et de tous. Chaque mise en réseau appropriée doit être encouragée et contribue à la stabilité à large échelle. Chaque élément écologique participe à la stabilité d'un réseau. Les surfaces privées, telles que les cours de maisons, les jardins, les talus et les arbres, ainsi que les surfaces appartenant à des entreprises où poussent des bandes fleuries, des haies et des buissons constituent des éléments idéaux pour la mise en réseau. En outre, ces surfaces jouent un rôle important dans la mise en réseau de l'agriculture productrice.

Un objectif important de cette intervention est de réunir la population, les entreprises et l'agriculture afin d'échanger de précieuses connaissances et d'apprendre les uns des autres.

Motivation de l'urgence : de nombreuses surfaces appartenant à des propriétaires privés, à des gérances immobilières et à des entreprises peuvent concourir à la mise en réseau dans son ensemble. Cela permet une optimisation dans les trois domaines susmentionnés, vers une plus grande diversité des espèces et une réduction des PPh.

Réponse du Conseil-exécutif

La biodiversité est sous pression en Suisse. La moitié des biotopes et un tiers des espèces sont menacés. La biodiversité revêt aussi une importance considérable pour la sécurité alimentaire. L'agriculture utilise la diversité biologique et ses services écosystémiques comme ressources pour la production de denrées alimentaires et a, en tant que principale utilisatrice des sols, une responsabilité particulière envers la biodiversité. C'est pourquoi la Confédération a fixé des objectifs spécifiques en matière de biodiversité et soutient, par le biais de la formation, de la vulgarisation et de contributions, les cheffes et chefs d'exploitation dans leurs efforts visant à produire de manière plus écologique. Le canton garantit la mise en œuvre correspondante et soutient activement le secteur de l'agriculture dans ses efforts.

L'extension du milieu bâti exerce un impact négatif sur la biodiversité en raison de la fragmentation et de la perte d'habitats semi-naturels. Cependant, l'espace urbain offre aussi un habitat pour les animaux et les plantes. Les agglomérations dotées d'espaces verts semi-naturels et de nombreux éléments structurels peuvent abriter une biodiversité étonnamment élevée. Des mesures différenciées et bien planifiées dans les milieux bâtis peuvent contribuer à préserver et à promouvoir la biodiversité. Nombre de ces mesures ont également un effet positif sur la qualité de vie et de l'habitat, et participent à l'adaptation au changement climatique. Dans ce contexte, le Conseil-exécutif a entre autres soutenu l'intervention « Biodiversité – chacun·e doit y contribuer » (2019.RRGR.207), adoptée sous forme de postulat par le Grand Conseil lors de la session de printemps 2020.

Point 1

Le Conseil-exécutif est en principe favorable à un échange de connaissances entre différentes branches. Il est donc lui aussi d'avis que l'agriculture et l'horticulture peuvent toutes deux contribuer à la conservation et à la promotion de la biodiversité et qu'un échange entre les deux branches, malgré des contextes très différents, peut s'avérer très judicieux et fructueux. Le Conseil-exécutif estime toutefois que son rôle consiste à créer de bonnes conditions-cadres pour ces échanges, qui reposent sur une initiative privée, et non à organiser directement ces derniers, ni à les soutenir financièrement.

Point 2

Le Conseil-exécutif approuve expressément les initiatives privées, qui sont justement indispensables pour réaliser des progrès dans le domaine de la biodiversité. Il refuse toutefois d'intervenir.

nir dans la coordination entre les associations professionnelles et les prestataires privés de formations continues. La branche connaît mieux les besoins de ses membres que le Conseil-exécutif et peut donc définir de manière plus ciblée la forme et le contenu des cours et des manifestations. Les spécialistes techniques de l'administration publique sont toutefois disposés à mettre des informations à la disposition d'un public spécialisé, pour autant que cela serve l'intérêt public.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif indique également que la Direction de l'instruction publique et de la culture soutient aujourd'hui déjà l'échange de connaissances et la mise en réseau entre différentes organisations et associations pour la promotion et la transmission de connaissances spécialisées. Les écoles supérieures et les écoles professionnelles, qui sont également responsables des offres de formation continue et de formation professionnelle supérieure, coordonnent leurs offres respectives. Les cours de formation continue peuvent être proposés aussi bien par des organismes privés que par des écoles cantonales. Le contenu et la fréquence de ces cours dépendent de la demande du public intéressé.

Point 3

La mise en réseau des habitats est d'une importance capitale pour la conservation et la promotion de la biodiversité. Avec le plan sectoriel Biodiversité, les mesures nécessaires à cet effet ont été définies de manière contraignante pour les autorités. Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement, le Service de la promotion de la nature de l'Office de l'agriculture et de la nature élabore une planification spécialisée pour l'infrastructure écologique (IÉ) dans le canton de Berne. Cette dernière présentera de manière détaillée les surfaces et les actions nécessaires pour garantir la mise en réseau et offre ainsi une base idéale pour la coordination des activités des communes et des particuliers dans ce domaine. Le canton ne dispose toutefois pas des ressources nécessaires pour sélectionner et soutenir financièrement des entreprises privées dans ce champ d'action. De plus, les interventions de l'État pourraient freiner les initiatives privées souhaitées dans ce domaine et, le cas échéant, entraîner une inégalité de traitement entre les institutions prises en compte et celles qui ne le sont pas.

Point 4

Le transfert de connaissances entre la pratique, la formation, le conseil et la recherche est une tâche centrale pour tous les acteurs du système de connaissances. Le Conseil-exécutif s'engage en faveur de conditions-cadres appropriées pour le transfert de connaissances et conclut avec l'Université de Berne et la Haute école spécialisée bernoise des conventions de prestations qui encouragent le transfert de connaissances et de technologies et le font explicitement avancer. La Wyss Academy for Nature a notamment pour objectif de renforcer les connaissances pratiques, en particulier dans le domaine de l'environnement. Pour ce faire, elle développe des plateformes d'engagement et de savoir afin de réunir les connaissances issues de la recherche et de la pratique.

Il est nécessaire d'intervenir dans le domaine de la biodiversité sur l'ensemble du territoire suisse. Le canton de Berne, avec ses offices compétents pour ce champ d'activité complexe, est fortement sollicité et engagé, notamment pour atteindre les objectifs de la Confédération et mettre en œuvre ses prescriptions. Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est également favorable aux initiatives privées mentionnées dans l'intervention, qui sont indispensables aux progrès nécessaires dans le domaine de la biodiversité, en complément des efforts fournis par les pouvoirs publics. Il s'investit en faveur d'une mise en œuvre ciblée et de conditions-cadres avantageuses, mais estime qu'il ne lui appartient pas de coordonner et de soutenir financièrement les multiples initiatives privées. Le canton ne disposerait pas non plus des ressources humaines et financières nécessaires à cet effet. De plus, les interventions de l'État au sens de la motion pourraient plutôt freiner l'engagement privé que l'encourager, ce qui constituerait un effet indésirable.

Pour ces raisons, le Conseil-exécutif propose de rejeter la motion.

Destinataire

– Grand Conseil